



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	65	77

DELIBERATION N° DE_2023_085
<i>Précision dans le règlement du fonds de concours créé en 2023 en soutien à l'investissement au bénéfice de communes</i>

Date de la convocation
11 juillet 2023

Date d'affichage
30 juin 2023

VOTES
EXPRIMES : 71
POUR : 71
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3

Delibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 11 juillet 2023

Le onze juillet deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER),

Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame A
Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame A

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_085-DE

Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER) par Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU) par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Laurence CROISSET (NOUVION) par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG) par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Richard RENARD (RUE) par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHIEUX)

Excusé(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

A titre informatif élus suppléés : Monsieur Fabien JOURNE (AGENVILLERS), Madame Marie Paule POUPART (ARGOULES), Monsieur Patrick KOCUIBA (ARRY), Monsieur Marc BROUELLE (BERNAY EN PONTHEU), Monsieur Stéphane LANNOY (BOUFFLERS), Monsieur Christophe VANDEWORDE (BRAILLY CORNEHOTTE), Madame Valérie BELVALLETTE (BRUCAMPS), Monsieur Régis DELASSALLE (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Dominique BRIOIS (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Grégory LECOQ (COCQUEREL), Madame Annie TRAUILLÉ (COULONVILLERS), Monsieur Bernard SALOPPE (CRAMONT), Monsieur Xavier TESTU (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Sylvain MILLAMONT (DOMQUEUR), Monsieur Dominique SAGOT (DOMVAST), Monsieur Philippe PLANQUART (ERGNIES), Monsieur Pierre TRUNET (ESTREES LES CRECY), Madame Michèle SOHET (FAVIERES), Monsieur Pascal BAHU (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Frédéric DEVISME (FOREST L ABBAYE), Monsieur René BUTEUX (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Bruno COUPIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Jean-Michel DUPUIS (FRANCIERES), Madame Bella TOUTAIN HECQUET (FROYELLES), Monsieur Jérôme TONDELLIER (GAPENNES), Madame Aline BRASSART (GORENFLOS), Monsieur Daniel VASSEUR (MESNIL-DOMQUEUR), Madame Danièle GODEFROY (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Daniel THERY (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Jérôme VANDAMME (LIGESCOURT), Monsieur Daniel GONTIER (LE TITRE), François HALLOT (ONEUX), Madame Geneviève GODEFROY (MAISON-PONTHEU), Monsieur Christian PETIT (MAISON-PONTHEU)

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2023 080-200070936-DE_2023_085-DE

(MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Madame Line BRUNEL (MOUFLERS), Monsieur Serge DUREUX (MACHIEL), Madame Lydia LENOIR (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Dominique COCQUET (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Marie Jeanne ROUSSEL (NEUILLY-LE-DIEN), Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Béatrice GUILLOUT (PONTHOILE), Monsieur Emmanuel DELAHAYE (REGNIERE-ECLUSE), Madame Sylvie MINET (VERCOURT), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Florian MORVILLEZ (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Michel VIOLET (VIRONCHAUX), Madame Christine SY (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Bernard SAVREUX (YVRENCH), Monsieur David THOREL (YVRENCHÉUX), Madame Sylvie MOREL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE), Monsieur Marc DELANNOY (PORT-LE-GRAND), Monsieur David MERCEROL (BUIGNY L ABBE), Monsieur Jean Alain DELRUE (CANCHY), Monsieur Michel GALIANI (NOYELLES SUR MER), Monsieur Jérémy MARQUEZ (DOMINOIS)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES)

Objet de la Délibération : Précision dans le règlement du fonds de concours créé en 2023 en soutien à l'investissement au bénéfice de communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L5214-16 relatif au versement de fonds de concours d'une Communauté de Communes à ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes concernées ;

Vu la délibération 2023_049 du 22 mars 2023 mettant en place un fonds de concours aux communes membres de la CCPM régit par un règlement et une convention, d'une enveloppe totale de 100 000 € par an et 7 000 € maximum par dossier, chaque commune pouvant en bénéficier une fois tous les cinq ans,

Vu l'avis favorable de la Commission de la gestion financière et de la prospective budgétaire en date du 19 juin 2023 puis du bureau communautaire ;

Considérant la nécessité de préciser dans le règlement du fonds de concours les dépenses inéligibles,

Le Président expose :

Dans la volonté de soutenir exclusivement les opérations de travaux, il convient d'ajouter un article 16 stipulant précisément les dépenses inéligibles au fonds de concours comme suit :

« 16 - Dépenses inéligibles

Sont inéligibles au fonds de concours :

- le coût de la main d'œuvre des travaux réalisés en régie
- les acquisitions foncières
- les investissements récurrents liés au fonctionnement quotidien des communes tels que les équipements informatiques, les équipements en outillages et matériels, les véhicules
- les assistances à maîtrise d'ouvrage
- les maîtrises d'œuvre des opérations de travaux
- les études et diagnostics non suivis de travaux
- les études et diagnostics préalables aux opérations de travaux »

Les autres articles ne sont pas modifiés.

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- D'approuver l'ajout au règlement du fonds de concours d'un article 16 stipulant précisément les dépenses inéligibles au fonds de concours tel que décrit comme suit :

« 16 - Dépenses inéligibles

Sont inéligibles au fonds de concours :

- le coût de la main d'œuvre des travaux réalisés en régie
- les acquisitions foncières
- les investissements récurrents liés au fonctionnement

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2023 080-200070936-DE_2023_085-DE

équipements informatiques, les équipements en outillages et matériels, les véhicules

- les assistances à maîtrise d'ouvrage
- les maîtrises d'œuvre des opérations de travaux
- les études et diagnostics non suivis de travaux
- les études et diagnostics préalables aux opérations de travaux »
 - D'acter la nouvelle version du règlement du fond de concours aux communes ainsi actualisé en la version présente en annexe,
 - De donner mandat au président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 71

Berthe Antoine
Balesdent Bruno représenté par Crépin Maurice
Patte Claude
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Mouton Eric
Cat René
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Hecquet James représenté par Doyer Mathieu
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Dulys Jean-Claude
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien suppléé par Leprince Etienne
Noël Frédéric
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal
Pecquet Jean Marie représenté par Jacky Thueux
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Crépy Yves
Hertault Claude
Conty José

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_085-DE

Forestier Maurice
Croiset Laurence représentée par Forestier Maurice
Monflhier Bernard
Basalmo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain
Roucoux Annie
Ducastel Mesjri Sophie
Louvet Gérard
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bourgois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita
Porquet Joël
Hareux Dany
Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Patricia Poupart
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

-
-

Abstention : 3

Farcy Pascal
Van Riek Onghena Marie Josée
Sellier Philippe

-
-

Ne prennent pas part au vote : 3

Deleens Stéphane
Gallet Gérard représenté par Deleens Stéphane
Carouge Gisèle

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

Certifié exécutoire

Les formalités de publicité ayant été accomplies

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_085-DE

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_085-DE